

MARCHÉ DE L'ART

Des foires à foison !

À l'approche du printemps, le marché de l'art retrouve toute sa vigueur, déjà sorti de sa torpeur lors des grandes ventes londoniennes et new-yorkaises de fin janvier-début février. Plusieurs salons majeurs, attestant de la vitalité du secteur (*voir encadré*), se tiennent en mars. En deux semaines, le collectionneur pourra embrasser toutes les époques et tous les styles et investir dans l'art, considéré comme un placement refuge. Il se rendra d'abord du 13 au 22 mars à Maastricht, aux Pays-Bas, où se tient la plus prestigieuse réunion d'antiquaires et de galeries d'art au monde. Avec plus de 270 exposants et plus de 30 000 objets représentatifs de 5 500 ans d'art, la Tefaf (The European Fine Art Fair) est un musée à vendre, essentiel pour ceux qui veulent



L'incontournable Tefaf se tiendra du 13 au 22 mars à Maastricht.

commencer une collection de qualité. Puis notre visiteur rejoindra Paris pour trois manifestations spécialisées qui offrent un large choix d'œuvres. Le Salon du dessin, du 25 au 30 mars au palais Brongniart, accueille tous les spécialistes du dessin ancien,

moderne et contemporain, un secteur peu spéculatif, à la large gamme de prix, où l'on peut faire encore de belles découvertes.

Jeunes et prometteurs. Enfin, du 26 au 29 mars, notre amateur se meublera au PAD (Paris Art Design) auprès des plus célèbres galeries pour le design contemporain ou les créations du XX^e siècle, avant de choisir les tableaux de jeunes artistes émergents au Art Paris Art Fair sous la verrière du Grand Palais. ■

Robin Massonnaud

LEZARD
VotreArgent.fr

Retrouvez les billets de Robin des Arts sur

VotreArgent.fr/marche-art

Une année 2014 en fanfare

Le marché de l'art se porte comme un charme. Les résultats mondiaux des grandes maisons de ventes en attestent. Christie's et Sotheby's enregistrent des records. Avec une progression de 17 % par rapport à 2013, Christie's affiche 8,4 milliards de dollars de vente. Quant à Sotheby's, avec un total vendu de 6 milliards de dollars, la hausse est de 18 % par rapport à 2013. Si les chiffres globaux pour la France ne sont pas encore connus, on constate partout la montée en puissance des enchères en ligne et la forte présence de nouveaux acheteurs (plus de 30 % chez Christie's et Sotheby's). Des signes de bonne santé, selon les spécialistes.

BOURSE

La réforme des introductions en Bourse mise en œuvre

Le nouveau cadre réglementaire des introductions à la Bourse de Paris fait la part belle aux particuliers avec le maintien « *systématique et obligatoire* » d'une offre dédiée et la possibilité de « *révoquer leurs ordres passés par Internet à tout moment jusqu'à la clôture de l'offre qui leur est destinée* ». Les entreprises gagnent, elles, en souplesse. Autorisées à utiliser l'anglais pour le document de présentation de l'opération, elles disposent d'une plus grande flexibilité dans la fixation du prix d'introduction. Dans un premier temps, il leur est seulement demandé un prix maximal ou une fourchette large. Trois jours au plus tard avant la clôture de l'offre publique, la fourchette devra être resserrée à plus ou moins 15 % d'un prix pivot. Le spécialiste de la blanchisserie industrielle Elis, qui a inauguré la réforme, a ainsi proposé une fourchette de prix de 12 à 19 euros avant de la resserrer à 13/16,50 euros. ■ Ludivine Szado

NOUVEAU ET UTILE

► Permis de conduire : les résultats en ligne

Les candidats au permis de conduire n'ont plus à trépigner devant leur boîte aux lettres. Ils peuvent désormais connaître les résultats de leur examen pratique en se connectant sur Permisdeconduire.gouv.fr 48 heures après l'épreuve. Si celle-ci est réussie, il leur suffit de télécharger et d'imprimer leur Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) pour prendre tout de suite la route.

21 Mds€

La collecte 2014 de l'assurance vie

Selon les premières estimations de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), le produit d'épargne favori des Français a drainé, en 2014, 21 milliards d'euros d'argent frais, net des retraits. A contrario, plus de 6 milliards d'euros se sont échappés du livret A.

► Payer ses amendes par smartphone

Vous pouvez désormais payer vos contraventions à partir de votre smartphone. Il suffit de télécharger gratuitement l'application Amendes.gouv.fr sur Google Play ou sur l'App Store. Puis vous flasherez le code qui figure sur le talon de paiement joint à l'avis d'amende et vous saisirez les références de la carte bancaire utilisée pour le paiement. Vous pourrez ensuite visualiser le justificatif de règlement et le télécharger sur votre smartphone ou le recevoir à l'adresse électronique donnée.